

**ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL
CENTRE DE LA MEMOIRE D'ORADOUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 NOVEMBRE 2023**

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 22 novembre 2023 à 17 heures.

Etaient présents : **Monsieur Fabrice ESCURE**, président du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-président du Conseil départemental ; **Madame Annick MORIZIO**, vice-présidente du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-présidente du Conseil départemental ; **Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES**, vice-présidente du Conseil départemental ; **Monsieur Stéphane VEYRIRAS**, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Thierry MIGUEL, vice-président du Conseil départemental ; **Monsieur Yves RAYMONDAUD**, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE, conseiller départemental ; **Madame Isabelle DEBOURG**, conseillère départementale ; **Monsieur Michel CUBERTAFOND**, conseiller départemental ; **Madame Anne-Sophie MARCON**, sous-préfète de Rochechouart, représentant Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la Nouvelle Aquitaine ; **Monsieur Benoît SADRY**, président de L'ANFMOG ; **Madame Francine BRISSAUD**, secrétaire de l'ANFMOG ; **Monsieur Claude MILORD**, vice-président de l'ANFMOG ; **Monsieur Jean-Claude PEYRONNET**, sénateur honoraire.

Etaient absents excusés : **Madame Sylvie TUYERAS**, vice-présidente du Conseil départemental et sa suppléante Madame Valérie PAULET, conseillère départementale ; **Monsieur Philippe LACROIX**, maire d'Oradour-sur-Glane ; **Madame Nicolle MARTIN** payeuse départementale.

Assistaient : **Monsieur Philippe LAYCURAS**, préfet délégué ; **Monsieur Francis BUGE**, directeur général adjoint Solidarités territoriales au Conseil départemental ; **Monsieur Pascal NOURRY**, directeur du pôle culture-sport-vie associative au Conseil départemental ; **Madame Bernadette ROBERT**, directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Véronique VAUGRAND**, responsable administrative au Centre de la mémoire, secrétaire de séance.

-1-

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2023

I PRESENTATION

Le compte rendu de la séance du 26 juin 2023 est soumis à l'approbation et aux remarques éventuelles des membres du Conseil d'Administration.

II. PROPOSITION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance du 26 juin 2023.

III. DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **APPROUVE** à l'unanimité la modification suggérée et **ADOpte** le compte rendu de la séance du 26 juin 2023 joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
A Oradour-sur-Glane, le 22 novembre 2023
La Directrice



B. ROBERT

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2023

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2023

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 26 juin 2023 à 17 heures.

Etaient présents: Monsieur Fabrice ESCURE, vice-président du Conseil départemental; Madame Véronique GUILHAT-BARRET, conseillère départementale, suppléante de Madame Annick MORIZIO, vice-présidente du Conseil départemental; Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, vice-présidente du Conseil départemental; Madame Sylvie TUYERAS, vice-présidente du Conseil départemental; Monsieur Stéphane VEYRIRAS, Conseiller départemental, suppléant de Monsieur Thierry MIGUEL, vice-président du Conseil départemental; Monsieur Michel CUBERTAFOND, conseiller départemental; Monsieur Lucas MOUNIER, secrétaire général de la sous-préfecture de Rochechouart, représentant Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la Nouvelle Aquitaine; Monsieur Philippe LACROIX, maire d'Oradour-sur-Glane; Monsieur Benoît SADRY, président de L'ANFMOG; Monsieur Claude MILORD, vice-président de l'ANFMOG;

Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir: Madame Isabelle DEBOURG à Monsieur CUBERTAFOND; Madame Francine BRISSAUD à Monsieur Benoît SADRY.

Etaient absents, excusés: Monsieur Ludovic GERAUDIE, conseiller départemental; Monsieur Jean-Claude PEYRONNET, sénateur honoraire.

Assistaient: Monsieur Francis BUGE, directeur général adjoint Solidarités territoriales au Conseil départemental; Madame Bernadette ROBERT, directrice du Centre de la mémoire d'Oradour; Madame Véronique VAUGRAND, responsable administrative au Centre de la mémoire, secrétaire de séance.

Le Président constate le quorum et ouvre la séance en donnant la parole à Babeth ROBERT qui va dire quelques mots en hommage à Monsieur DESOURTEAUX, disparu le 26 avril dernier. Moins connu du grand public que Robert HEBRAS, il n'était pas un survivant d'un lieu d'exécution mais il était un témoin du village d'Oradour avant le massacre d'autant que ses deux grands-pères, Joseph BEAU et Paul DESOURTEAUX ont été maires du village. Lorsqu'il découvre le village le matin du 11 juin 44, âgé alors de 19 ans, il a tout perdu: famille, amis, voisins, maison.

Après le 10 juin, il s'engage dans la Résistance et se retrouve dans la poche de Saint Nazaire quand survient le drame de la Brosse. Alors en position de « faire payer » Oradour à des soldats allemands prisonniers, il choisit alors de les épargner, acte discret qui atteste son humanité. Citoyen d'honneur de la ville de St Viaud, il a également été élevé au grade de Chevalier dans l'ordre national du Mérite.

Il a tout au long de sa vie collecté toutes les informations qu'il pouvait trouver sur l'histoire d'Oradour, et la liste des victimes qu'il avait établie fut longtemps la liste de référence. Il a partagé ses souvenirs avec le Centre de la mémoire qui lui en est très reconnaissant.

Monsieur ESCURE remercie la Directrice pour ces mots justes.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2023

Le compte rendu de la séance du 22 mars 2023 est soumis à l'approbation et aux remarques éventuelles des membres du Conseil d'Administration.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. TABLEAU DES EMPLOIS

Afin de répondre à différentes nécessités liées au fonctionnement des services, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois du Centre de la mémoire, fixé par délibération du Conseil d'Administration en date du 22 mars 2023.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2023

Approuvé et agréé E-legalite.com

Poste de Responsable du service éducatif

L'agent actuellement en charge du service éducatif bénéficie d'une mise en disponibilité de droit à compter du 1^{er} septembre 2023. Il est évidemment indispensable de prévoir un recrutement afin de pourvoir le poste devenant vacant.

Il est proposé d'ajouter au tableau des emplois la possibilité de recourir à un recrutement par la voie contractuelle, le cas échéant, si l'appel à candidatures ne permet pas de trouver des personnes titulaires de l'un des grades correspondants.

Evolution du poste de secrétaire assistante

L'agent au poste de secrétaire assistante en CDI doit prochainement partir à la retraite (début octobre 2023 en principe). Elle est actuellement et depuis plusieurs mois en congé de grave maladie et est remplacée par un agent en CDD.

A la suite du départ à la retraite de cet agent, il est envisagé de faire évoluer ce poste vers un poste d'assistant(e) de direction/comptable dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Ce poste pourrait être pourvu par la voie statutaire ou contractuelle le cas échéant.

Il est proposé :

- de modifier en conséquence le tableau des emplois de l'établissement ;
- de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

Le tableau des emplois est approuvé à l'unanimité.

Pascal NOURRY ajoute que ce premier recrutement s'inscrit dans l'évolution du nouveau Centre de la mémoire dont le tableau des emplois sera amené à évoluer après les travaux de reconfiguration.

3. DECISION MODIFICATIVE N°1

Cette décision modificative a pour principal objectif de réévaluer les crédits alloués à certains postes budgétaires afin de poursuivre l'exercice comptable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Au vu des recettes encaissées fin mai ; compte tenu de la répercussion des changements de tarifs groupes adoptés en juin 2022 qui est significative au premier semestre 2023, compte tenu de la mise en place des visites guidées dans le village martyr pour les groupes et cet été pour les individuels (cf question n°4 à l'ordre du jour), compte tenu des chiffres de fréquentation qui semblent revenir à des valeurs équivalentes à l'avant COVID ; les prévisions de recettes de billetterie sont augmentées de 180 000 €.

Les recettes de librairie sont elles aussi très satisfaisantes ce premier semestre ce qui permet d'en augmenter les prévisions de 120 000 €.

Dépenses

Au chapitre 011, quelques modifications sont apportées. La plus importante concerne les achats pour le stock librairie + 110 000 € ; il faut en effet maintenir le stock à jour au fur et à mesure des ventes réalisées et en prévision de celles à venir.

Le fonctionnement revenant à la normale, la consommation en eau est en augmentation par rapport aux deux années précédentes sans oublier la hausse du coût de l'énergie qui implique également l'ajout de + 20 000 € de crédits au 60612, malgré les efforts mis en place pour réduire la consommation.

Quelques crédits supplémentaires sont prévus sur certains postes :
Le 6231, *annonces et insertions*, pour 10 000 € pouvant permettre le cas échéant des insertions supplémentaires en fin d'année ou des actions de communication particulières ;
Le 6184, *frais de colloques et séminaires*, car l'organisation d'un colloque est prévue en fin d'année ;
Au 6236 *impressions publication* notamment en prévision de la réalisation de l'album réalisé avec les enfants de CM1/CM2 de l'école d'Oradour mais également du guide de visite du village devant accompagner l'application *Ruines*. Si cela est possible, ajoute la Directrice, nous pourrions également éditer le catalogue de l'exposition temporaire ;
Globalement Le chapitre 011 est augmenté de 196 500 €

Le chapitre 012 relatif à la masse salariale est augmenté de + 90 000 €.
Cela prend en compte l'augmentation de traitement induite par la hausse du point d'indice prévue au 1^{er} juillet 2023 mais également et surtout le recours à du personnel saisonnier pour l'été.
Au budget primitif, il avait été annoncé qu'un réajustement serait effectué le cas échéant en décision modificative en fonction des besoins. Et en effet, la mise en place des visites guidées du village, mais également le succès rencontré par l'exposition temporaire ajouté à la fréquentation annoncée en hausse pour la saison, rendent indispensable le recours à davantage de personnel saisonnier encore que les années passées.

Quelques crédits sont ajoutés au chapitre 67 lié aux *charges exceptionnelles*.

Enfin, 30 000 € supplémentaires sont inscrits aux dépenses imprévues.

La section de fonctionnement est globalement augmentée de + 317 000 € mais cette augmentation importante est essentiellement liée à la hausse des recettes déjà constatée fin mai et par conséquent à l'estimation escomptée pour l'été.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section ne subit aucune modification particulière.
Le projet de DM1 2023 ainsi présenté est proposé au vote des membres du Conseil d'administration

Il est adopté à l'unanimité

4. TARIFS BILLETTERIE ETE 2023

Comme cela avait été évoqué lors de la précédente séance, le Centre de la mémoire d'Oradour souhaite mettre en place des visites commentées du village martyr pour les individuels pendant l'été.

Ces visites pourraient être proposées en complément de l'entrée à l'exposition permanente, avec inscription sur place avec 1 départ le matin et 1 l'après-midi. Le nombre maximum de personnes par visite serait de 50 avec l'utilisation des casques audio, 30 sans les casques le cas échéant.

Cette prestation serait proposée à partir du 10 juillet et pendant la période des vacances scolaires de l'été.
Le samedi, journée de forte affluence en général, les visites ne seront peut-être pas assurées.
Pour toute raison liée à la météo, à des contraintes particulières ou à des nécessités de service, le Centre de la mémoire d'Oradour se réserve le droit de ne pas organiser une visite.

Il convient de mettre en place un tarif pour cette nouvelle prestation et après concertation, il semble plus judicieux de prévoir un tarif unique comprenant la visite des deux expositions et la visite commentée du village.

Ce tarif pourrait être établi à :

14 € par personne en tarif plein.

45 € pour le forfait famille (actuellement de 22 € pour 2 adultes et 2 enfants ou plus pour l'exposition permanente)

10 € pour les tarifs réduits (actuellement à 5€20 pour l'exposition permanente)

7 € pour les personnes bénéficiant de la gratuité à l'exposition permanente mais pas pour cette nouvelle prestation.

Pour les cas particuliers pouvant se présenter et ne rentrant pas dans les critères précédents du tarif unique (tarifs spéciaux exposition permanente par exemple), un tarif unique pour la visite commentée du village à 5 € / personne s'appliquerait (idem tarif adulte groupes).

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir valider cette prestation et les tarifs proposés qui seront mis en place à compter du lundi 10 juillet 2023 et pour la durée des vacances scolaires de l'été.

A partir de la rentrée, cette prestation pourra ensuite être proposée aux mêmes conditions certains week-ends, jours fériés ou ponts et lors des vacances scolaires, en fonction des possibilités liées aux nécessités de service et sur décision de la Directrice.

Il est précisé qu'il n'y a pas d'augmentation, les tarifs existants demeurent, il s'agit de la mise en place d'une nouvelle prestation. La nouvelle tarification se posera au moment de la réouverture après les travaux.

Monsieur CUBERTAFOND demande s'il ne risque pas d'y avoir des soucis de gestion du matériel avec des groupes de 50 personnes mais B. ROBERT répond que nous avons suffisamment de casques pour assurer le roulement. Il faut en revanche prévoir le personnel nécessaire.

Monsieur VEYRIRAS demande s'il y a possibilité de réserver en ligne mais la réponse est négative, nous n'avons pas le logiciel nous permettant de le faire. Monsieur VEYRIRAS rappelle pour information que la SPL propose le logiciel LOA ce à quoi Babeth ROBERT répond que nous avons déjà travaillé avec la SPL sur ce logiciel LOA et que cela pourra se mettre en place à la réouverture du centre.

Monsieur ESCURE précise que c'est lors de la réouverture en 2026 qu'il faudra que nous soyons prêts et opérationnels sur le plan des tarifs et des réservations en ligne.

Les tarifs de billetterie sont adoptés à l'unanimité.

5. TARIFS LIBRAIRIE

Certains articles ont subi des changements de tarifs qu'il convient donc de prendre en compte afin de maintenir la liste des tarifs à jour :

La liste des articles concernés :

Date	Titre	Auteur	n°AT S	ancien tarif	nouveau tarif
24/01/2023	Oradour, le roman d'un procès	François Guérout	10376	13,00 €	14,00 €
04/02/2023	Le choix de Sophie	William Styron	10325	13,00 €	13,50 €
04/02/2023	Je ne lui ai pas dit aurevoir	Claudine Vegh	10419	7,00 €	7,50 €
04/02/2023	L'écriture ou la vie	Jorge Semprun	10405	9,50 €	9,70 €
04/02/2023	Anya	Michael Morpurgo	10013	7,30 €	7,80 €
04/02/2023	Rouge braise	Rolande Causse	10309	6,40 €	6,80 €
04/02/2023	Au nom de tous les miens	Martin Gray	10423	7,10 €	7,70 €
04/02/2023	J'ai pas pleuré	Ida Grinspan	10115	5,95 €	6,20 €
04/02/2023	Si c'est un homme	Primo Levi	10269	6,50 €	7,00 €
04/02/2023	Questions? Réponses! La Seconde guerre mondiale	Jean-Michel Billioud	10497	7,80 €	8,20 €
04/02/2023	Questions? Réponses! La Première guerre mondiale	Jean-Michel Billioud	10498	7,80 €	8,20 €

18/02/2023	Non au nazisme	Lucie Aubrac	10300	9,00 €	9,90 €
18/02/2023	BD L'enfant caché	Lizano, Dauvillier et Salsedo	10316	16,45 €	16,95 €
18/02/2023	BD Résistances tome 1 L'Appel	Plumail et derrien	10307	14,75 €	15,45 €
18/02/2023	BD Résistances tome 2 Le vent mauvais	Plumail et derrien	10304	14,75 €	15,45 €
18/02/2023	BD Résistances tome 3 Marianne	Plumail et derrien	10318	14,75 €	15,45 €
18/02/2023	BD Résistances tome 4 Le prix du sang et des larmes	Plumail et derrien	10385	14,75 €	15,45 €
18/02/2023	Les enfants d'Izieu	Rolande Causse	10320	11,50 €	12,00 €
18/02/2023	La Seconde Guerre mondiale expliquée à ma fille	Henry Rousso	10383	8,00 €	8,90 €
18/02/2023	L'ami retrouvé	Fred Uhlman	10361	7,01 €	7,50 €
18/02/2023	Qu'est ce que le nazisme?	Ian Kershaw	10366	14,60 €	15,10 €
18/02/2023	Journal d'Hélène Berr	Hélène Berr	10363	7,60 €	8,00 €
18/02/2023	Le journal d'Anne Frank	Anne Frank	10169	7,20 €	7,70 €
21/02/2023	Les Français de l'an 40, vol 1, La guerre oui ou non?	Jean-Louis Crémieux-Brilhac	10524	13,80 €	14,10 €
21/02/2023	Les Français de l'an 40, vol 2, Ouvriers et soldats	Jean-Louis Crémieux-Brilhac	10525	14,40 €	14,70 €
21/02/2023	La France libre tome 1	Jean-Louis Crémieux-Brilhac	10526	11,90 €	12,20 €
21/02/2023	La France libre tome 2	Jean-Louis Crémieux-Brilhac	10527	11,90 €	12

Les nouveautés suivantes sont proposées :

L'ouvrage « Le petit chaperon Uf » aux éditions Flammarion déjà en vente au tarif de 4€90 TTC n'est plus disponible chez cet éditeur. Il l'est aux éditions *Actes Sud* au tarif de vente de 8€50 TTC
Il convient d'ajouter cette nouvelle référence à la liste de nos produits tout en maintenant l'ancienne le temps d'écouler le stock restant.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir valider le changement de tarif et de se prononcer sur la mise en vente des nouveautés proposées.
La grille des tarifs sera actualisée en fonction des décisions prises en séance.

Les tarifs de librairie sont adoptés à l'unanimité.

6. CONVENTION AUTORISANT LE RECOURS AU CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP) PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE VIENNE

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

La Directrice expose que l'article L. 421-3 du Code Général de la Fonction Publique indiquent que « *l'agent public peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et à mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle* ».

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne (CDG 87) propose aux collectivités territoriales et aux établissements publics du département de la Haute-Vienne une mission de Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) visant à accompagner les agents à élaborer et mettre en œuvre un projet professionnel.

Accompagné par un(e) Conseiller(e) en Evolution Professionnelle, spécifiquement formé(e) à cet effet, l'agent identifie ses compétences, ses motivations et ses intérêts professionnels dans l'objectif de définir un(des) nouveau(x) projet(s) professionnel(s). Cet accompagnement peut répondre à un besoin de mobilité préventive, de reconversion professionnelle, de développement des compétences, à un souhait de mobilité interne ou externe.

Il est composé de rendez-vous physiques et/ou d'ateliers collectifs. La durée totale peut atteindre 24 heures d'accompagnement et se déroule sur une période pouvant aller jusqu'à 12 mois. Des outils spécialisés sont utilisés pour aider à la définition de projet et le CDG 87 s'engage à respecter la confidentialité des échanges.

Pour que l'agent ait une meilleure représentation du(des) métier(s) ciblé(s), des enquêtes-métiers auprès de professionnels et des immersions professionnelles peuvent être proposées, avec l'accord de l'autorité territoriale. Afin d'encadrer les périodes de stage, une convention d'immersion est signée par les parties concernées.

Afin de bénéficier du Conseil en Evolution Professionnelle, deux solutions sont possibles :

Soit la demande émane de l'agent, elle doit dans ce cas être formulée par écrit auprès du conseiller en évolution professionnelle du CDG 87. L'accompagnement est réalisé hors temps de travail de l'agent.

Soit la demande vient de la collectivité (en accord avec l'agent), l'accompagnement pourra être réalisé pendant le temps de travail. Dans ce cas, une réunion tripartite réunissant le Centre de Gestion, l'employeur et l'agent pourra être organisée.

Ce premier rendez-vous a pour but de présenter l'accompagnement du CDG 87, de déterminer les attentes de chacun et de vérifier l'adéquation entre l'accompagnement proposé et la situation exposée.

Le recours au Conseil en Evolution Professionnelle nécessite la signature d'une convention entre l'employeur, et le CDG 87 rappelant les engagements réciproques, la nature et le contenu de l'accompagnement.

Cette mission fait l'objet d'une tarification forfaitaire spécifique en fonction du nombre d'agents dans l'établissement. La facturation est établie annuellement par le Centre de Gestion.

La tarification forfaitaire retenue est la suivante :

Nombre d'agents (titulaires ou contractuels - contrat égal ou supérieur à un an)	Coût par an
1 à 10 agents	Forfait 100 €
11 à 20 agents	Forfait 200 €
21 à 49 agents	Forfait 300 €
50 agents et +	Forfait 400 €

Considérant l'intérêt pour l'établissement public de pouvoir recourir, le cas échéant, à la mission de Conseil en Evolution Professionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne,

Il est demandé au Conseil d'administration :

- de pouvoir recourir à la mission de Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne moyennant une tarification de 300 €.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention bipartite de recours à la mission de Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne.

Monsieur LACROIX, en tant que vice-Président du CDG 87, explique que cela fait partie des nouvelles missions auxquelles le CDG réfléchit depuis la nouvelle mandature et qui touche une question importante à l'heure où recruter devient de plus en plus difficile. Aider les personnes à effectuer une reconversion professionnelle apparaît alors comme un service primordial.

B. ROBERT ajoute qu'il semblait important de signer cette convention afin que les agents du centre puissent bénéficier de cet accompagnement en cas de besoin.

Monsieur Escure fait remarquer que le coût est très raisonnable par rapport à la prestation proposée.

Monsieur LACROIX conclut en exposant le fait que les centres de gestion sont souvent des organismes méconnus. C'est pourquoi la Présidente du CDG 87 et les membres du bureau ont à cœur de développer ses missions afin d'apporter une aide particulière aux collectivités, notamment en matière de recrutement.

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité les propositions ci-dessous.

Sont évoquées ensuite quelques questions diverses ; la Directrice annonce qu'une nouvelle semaine de travaux de l'ANR (agence nationale de la recherche) s'est tenue au cours de la semaine du 12 juin.

Fin septembre devrait se dérouler un colloque ayant pour thème « Oradour et l'architecture » qui abordera les questions liées à l'architecture du village avant le 10 juin, l'architecture du nouveau village ainsi que celle du CMO. Trois périodes aux problématiques différentes. Pour ce colloque, sont sollicités des architectes ainsi que des intervenants du ministère de la Culture.

B. ROBERT fait part de retours très positifs sur l'exposition temporaire.

La Directrice annonce ensuite le programme scientifique et culturel prévu en 2023/2024, assez chargé, avec notamment :

- La tenue d'un grand colloque international sur les villages martyrs les 22, 23 et 24 mai 2024, en clôture d'un cycle de séminaires à travers l'Europe consacré aux villages martyrs de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

- Des conférences comme habituellement.

- le 9 décembre 2023, une lecture-concert en accompagnement de l'exposition temporaire. L'idée est partie de la seule citation proposée dans l'exposition temporaire extraite d'une préface de l'ouvrage *Contre Sainte-Beuve* de Marcel Proust. La lecture sera accompagnée par une violoniste (Sue-Ann LEE, 1^{er} violon à l'Opéra de Paris et un pianiste (Guillaume BELLOM, Victoire de la musique en 2017) qui interpréteront le 1^{er} mouvement de la 1^{ère} sonate de Camille Saint-Saëns, le mouvement lent de la sonate de Gabriel Fauré ainsi que la sonate pour violon et piano de César Franck.

- une pièce de théâtre en janvier

- une conférence musicale en février

- un concert en juin 2024 en hommage aux 643 victimes avec un requiem composé par un compositeur contemporain.

Monsieur MIGUEL trouve très judicieux le choix d'un colloque sur l'architecture à Oradour-sur-Glane car un grand architecte disait qu'on voyait la qualité d'un édifice à ses ruines. L'architecture comme fil conducteur dans un colloque sur la mémoire est très pertinent.

B. ROBERT fait part d'un mail de mécontentement reçu ce matin d'un monsieur handicapé, mais pas en fauteuil, et qui déplore la difficulté qu'il a rencontrée pour accéder au village martyr.

Madame GUILHAT-BARRET évoque la nécessité de réfléchir en effet à cette problématique.

B. ROBERT fait part du fait que même une fois parvenu à l'entrée du village, il n'en reste pas moins que la visite requiert de se déplacer sur près de 10 hectares. Pour avoir déjà accompagné un groupe en fauteuils roulants, La Directrice confirme que cela reste compliqué.

Monsieur SADRY rappelle qu'une souscription vient d'être lancée pour la conservation des ruines du village. Cette problématique peut très bien faire partie de la réflexion à engager sur l'aménagement futur de la rue centrale.

Il semble qu'il y ait une volonté de faire avancer les choses assez rapidement puisqu'il est prévu d'aboutir à une première proposition dès la fin de l'année.

Monsieur MILORD se demande si on peut intervenir sur le revêtement de la route car on ne peut pas trop modifier le village mais Monsieur SADRY rappelle que cela a déjà été fait par le passé, il y a eu un goudronnage jusqu'à l'église ; en effet les ruines ne sont plus les mêmes qu'au lendemain du 10 juin, elles n'ont pas été cristallisées, par conséquent il est possible d'intervenir sur l'accessibilité.

Monsieur NOURRY fait un point sur le projet de rénovation du centre et annonce que l'esquisse scénographique a été validée par le dernier comité de pilotage. Nous en sommes au stade de l'APS scénographique (étude avant-projet) et au niveau architectural, nous en sommes au stade de l'avant-projet détaillé. Pour le moment le calendrier prévu est respecté. Il y a maintenant un gros travail à faire concernant le maintien de l'activité de l'établissement pendant la fermeture mais également sur le fonctionnement après la réouverture. Beaucoup de choses vont changer, notamment la mise en place d'une billetterie électronique, un mode de visite différent de l'exposition permanente avec la mise en place de dispositifs sur smartphone pour accompagner la visite, etc...

Le point d'accueil provisoire pendant les travaux est également en cours de réflexion avec le maître d'œuvre. Il est envisagé l'implantation de structures sur le haut du parking permettant de maintenir le stationnement des visiteurs, une information au public et la mise en place d'un cheminement permettant d'accéder au village depuis le parking.

Il y a aussi le volet concernant les scolaires qui continueront à être accueillis avec peut-être des déplacements du personnel hors les murs dans les collèges du département.

Des propositions devraient pouvoir être soumises au conseil d'administration au printemps prochain à l'occasion du vote du budget primitif.

Le Président rappelle la nécessité pour le centre de continuer à exister pendant les travaux. Il remercie les services du conseil départemental qui font le maximum pour tenir les délais et assurer une réouverture pour juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 18h05.

Le Président
du Centre de la mémoire d'Oradour



Fabrice ESCURE



La Directrice
du Centre de la mémoire d'Oradour



B. ROBERT

La secrétaire de séance



Véronique VAUGRAND